
Politique d'éthique de Borealis

Code d'éthique professionnelle



**ETHICS AND
COMPLIANCE**



BOREALIS

Keep Discovering

Avant-propos du PDG



Borealis est un leader mondial dans les domaines des polyoléfines, des produits chimiques de base et des engrais. Notre objectif n'est pas seulement d'être un fournisseur majeur en soi ; notre but est d'offrir une réelle valeur à nos clients, et de le faire de façon responsable, équitable et intègre. Pour y parvenir, nous devons avoir la bonne culture interne, reflétée dans nos quatre valeurs : Responsible, Respect, Exceed et Nimblicity™. Celles-ci devraient régir la façon dont nous menons nos affaires et devraient être à l'avant-plan de notre quotidien à tous, ici à Borealis.



La présente Politique d'éthique - Code de conduite (le « **Code** ») énonce nos principes fondamentaux, comment et par qui ils doivent être appliqués, comment ils affectent des domaines spécifiques et ce qu'il faut faire en cas de questions.

Vous remarquerez que le nouveau Code est plus concis que le précédent, mais cela ne signifie pas qu'il est moins important, bien au contraire. Chacun chez Borealis appliquera le Code, dans l'esprit comme dans la lettre, avec un enthousiasme pour les objectifs de notre société, pour le domaine d'activité, pour les gens et pour l'environnement.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous d'incorporer le Code et d'encourager les autres employés à l'incorporer dans leur

journée de travail. Ce Code nous aidera à résoudre les situations difficiles et à promouvoir une culture fondée sur nos valeurs, ce qui est essentiel pour l'avenir de Borealis.

Les principes énoncés dans ce Code complètent et soutiennent notre participation à l'initiative Responsible Care® à l'échelle de notre secteur d'activité. Alors que cette initiative vise à réduire les risques d'effets négatifs de nos activités sur la santé, la sécurité et l'environnement, le présent Code met l'accent sur notre façon de nous comporter, tout en favorisant une culture d'honnêteté, d'intégrité et de collaboration.

Pour soutenir et promouvoir le bon fonctionnement de ce Code, nous disposons d'une **Hotline éthique** et de notre **réseau d'ambassadeurs de l'éthique** afin de nous assurer que vous avez le soutien nécessaire pour comprendre et vivre ce Code. En dehors de vos supérieurs hiérarchiques, les Ambassadeurs de l'éthique ainsi que l'équipe d'Éthique et de conformité seront vos principaux points de contact pour tous les aspects de ce Code ; ils peuvent vous apporter du soutien et des conseils lorsque vous n'êtes pas certain de la façon de mettre en œuvre un principe particulier du Code, lorsque vous avez des doutes quant à une action particulière que vous êtes sur le point de faire ou lorsque vous voulez faire un signalement.

Je vous remercie de prendre le temps de lire ce Code et de contribuer au développement d'une société florissante, mais également de laquelle on peut être fier.

Alfred Stern
PDG de Borealis AG
Décembre 2018

Sommaire

- 06** 1. **Qui doit se conformer au Code ?**
- 07** 2. **Nos principes éthiques**
- 08** 3. **Se conformer au Code – ce que l'on attend de vous**
- 11** 4. **Soulever des préoccupations, prendre la parole et demander conseil**
- 13** 5. **Attentes particulières en matière de conformité**
- 21** 6. **Notre politique d'éthique en un coup d'œil**
- 22** 7. **Constats sur la Conférence sur l'éthique (sélection)**
- 24** 8. **Liens importants**



1. Qui doit se conformer au Code ?

1.1 Tous les employés

Nous attendons de tous nos employés qu'ils connaissent et respectent le Code à tout moment.

1.2 Filiales et participations contrôlées

Nous estimons que toutes les filiales en propriété majoritaire de Borealis et toutes les sociétés affiliées sous le contrôle de Borealis adopteront des politiques conformes au présent code.

1.3 Tiers

Nous cherchons à traiter avec des tiers qui partagent nos valeurs. Nous nous attendons à ce que les employés qui traitent avec des tiers exigent de ces derniers qu'ils se conforment aux aspects pertinents du présent Code. En tant qu'employé de Borealis, il est de votre responsabilité de mettre en évidence les parties pertinentes de ce Code aux tierces parties avec lesquelles vous traitez en notre nom et de les encourager à signaler immédiatement tout écart conformément à la section 4.

Une tierce partie est toute personne qui fait affaire avec Borealis, y compris :

- Les fournisseurs
- Les consultants
- Les agents
- Les commerciaux
- Les revendeurs
- Les entrepreneurs indépendants
- Les travailleurs contractuels
- Les clients

1.4 Les managers ont la responsabilité supplémentaire de promouvoir le bon environnement

Les managers ont la responsabilité particulière non seulement de se conformer au Code, mais aussi de favoriser une culture qui reflète nos principes. Les managers doivent être particulièrement familiers avec le Code et toute politique additionnelle et encourager les autres à s'y conformer. Nous attendons des managers qu'ils soutiennent leurs équipes en :

- véhiculant l'importance de l'honnêteté, de la confiance et de l'intégrité
- développant une culture dans laquelle nos employés sont respectés et dans laquelle ils sont susceptibles de se sentir en mesure de faire part de leurs préoccupations
- rappelant aux employés les différentes possibilités de communication et de signalement et en s'assurant qu'il n'y aura pas de stigmatisation à leur faire part de leurs préoccupations
- assurant une politique de la porte ouverte

1.5 Non-respect du Code

Le non-respect de l'un ou l'autre des aspects du présent Code peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris, en cas d'infraction grave ou délibérée, le licenciement éventuel.



Si vous constatez qu'un partenaire commercial tiers ne partage pas nos valeurs ou ne se conforme pas à ce Code, vous devez le signaler (Section 4).

2. Nos principes éthiques

Ce Code vise à favoriser une culture de travail qui nous permet de réaliser au mieux nos aspirations pour Borealis. Cela va au-delà du simple respect des obligations légales. La section 5 décrit notre approche dans des domaines spécifiques. Cependant, l'ensemble du Code repose sur certains principes clés qui découlent de nos valeurs : Responsable, Respect, Exceed et Nimblicity™.

2.1 Honnêteté

Nous attendons de nos employés qu'ils soient honnêtes et qu'ils s'assurent que Borealis, à son tour, soit honnête dans les faits et les représentations qu'elle fait à l'externe. L'honnêteté consiste à s'assurer que nous ne donnons ou n'encourageons pas délibérément une fausse impression.

2.2 Intégrité

Nous attendons de vous que vous fassiez preuve d'intégrité personnelle, d'honnêteté et d'équité, même si vous subissez des pressions pour faire autrement.

2.3 Travailler ensemble

Nous obtiendrons nos meilleurs résultats en travaillant ensemble, en collaboration et ouvertement, tout en tenant compte, toutefois, des exigences en matière de protection des données et de confidentialité.

2.4 Respect mutuel

Nous attendons de tous les employés qu'ils se traitent mutuellement avec respect et qu'ils valorisent la contribution individuelle de chacun ; nous accueillons la diversité au sein de notre effectif.

2.5 Responsabilisation

Nous sommes tous responsables de nos actes. Si quelque chose ne va pas, nous attendons de vous que vous en référiez aux personnes concernées en interne afin que le problème soit traité de la meilleure manière possible et que nous apprenions de nos erreurs. Nous attendons que chacun à son niveau protège Borealis, notre réputation et nos clients. Nous ne pouvons pas garantir qu'une erreur n'aura jamais de conséquences négatives, mais nous visons à promouvoir une culture où l'on tire des leçons des erreurs plutôt que de les pénaliser et où la prise en charge de ces erreurs est encouragée. Le fait de cacher des erreurs qui pourraient nécessiter d'être corrigées ou de chercher à blâmer injustement d'autres personnes ne devrait pas avoir sa place chez Borealis.

2.6 Santé, sécurité et environnement

Nous nous engageons à assurer la sécurité et à protéger l'environnement. Rien n'est plus important pour nous que la santé et la sécurité de nos employés et un comportement responsable envers notre environnement.

Borealis est un fervent partisan de l'initiative Responsible Care® à l'échelle de l'industrie chimique, qui met l'accent sur les préoccupations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement en rapport avec nos activités.

Bien que nous attendions que chacun comprenne et respecte tous les règlements locaux en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans les lieux où nous exerçons nos activités, le présent Code ne traite pas directement de ces points. Cependant, ils constituent une partie importante des principes éthiques sur lesquels Borealis fait des affaires et nos employés doivent les garder à l'esprit et soulever des questions à ce sujet si nécessaire.

3. Se conformer au Code – ce que l'on attend de vous

3.1 Nous attendons de vous que vous fassiez preuve de jugement

Le Code n'est pas simplement un ensemble de procédures à suivre ; il vous laisse la responsabilité de faire preuve de jugement. Nous avons confiance en votre capacité à porter des jugements éclairés par les principes énoncés dans le présent Code et à éviter tout comportement inapproprié.

3.2 Nous attendons de vous que vous respectiez les exigences légales

Borealis exerce ses activités dans le monde entier, ce qui nous assujettit aux lois de nombreux pays et d'autres juridictions à travers le monde. En plus de respecter les principes développés dans ce Code, nous attendons de vous que vous respectiez toutes les lois et réglementations locales et internationales applicables. Si une disposition du Code entre en conflit avec l'une ou l'autre des lois applicables, la loi l'emporte. Notre service juridique est à votre disposition pour vous aider dans cette tâche.

3.3 Nous attendons de vous que vous examiniez si des conséquences juridiques ou éthiques peuvent survenir lorsque vous prenez des mesures

Si un problème ou une situation tombe dans une zone grise, nous vous encourageons à utiliser les étapes suivantes de l'évaluation éthique (voir fig. 1) pour guider votre réflexion.

3.4 Nous attendons de vous que vous le signaliez lorsque vous constatez un acte répréhensible chez Borealis.

Si vous constatez une conduite malhonnête ou tout autre comportement contraire aux principes éthiques, vous devez la dénoncer. De même, si vous avez commis une erreur ou une autre situation qui pourrait être préoccupante pour Borealis ou si vous en avez pris connaissance, nous attendons de vous que vous la signaliez. C'est essentiel si Borealis veut conserver sa position de leader mondial respecté. La section 4 explique avec qui et comment vous pouvez soulever des questions.



Fig. 1 : Étapes de l'évaluation éthique

3.5 Nous attendons de vous que vous participiez aux formations organisées par Borealis sur ces questions

Tous les employés doivent suivre une formation obligatoire en ligne sur le Code de conduite. Les formations doivent être répétées chaque année. Tous les employés sont tenus de remplir le certificat annuel qui confirmera à la fois qu'ils connaissent bien le Code de conduite des

affaires et qu'ils ont été informés s'ils constatent tout écart aux principes énoncés dans le Code.

Lorsque vous êtes confronté à une décision difficile, avant d'agir, nous vous encourageons à utiliser l'Arbre de décision (voir fig. 2) pour vous aider à décider si un plan d'action est correct : Si la réponse est « non » à l'une des questions, ne poursuivez pas l'action proposée et faites part de votre préoccupation comme indiqué à la Section 4.

Demandez-vous : Est-ce légal ?



Fig. 2 : Arbre de décision

4. Soulever des préoccupations, prendre la parole et demander conseil

4.1 À qui s'adresser : comment soulever une préoccupation ou demander conseil

Si vous avez un problème au sujet d'un plan d'action proposé ou d'une situation actuelle, vous devez en faire part à la personne appropriée. Dans la plupart des cas, la personne appropriée sera votre **supérieur hiérarchique**. Ce Code prévoit des attentes précises envers les managers afin de favoriser un environnement dans lequel le personnel peut s'adresser à eux.

Toutefois, il peut arriver que vous considériez qu'il n'est pas approprié de parler à votre supérieur hiérarchique (p. ex. si cela le concerne) ou que vous n'avez pas résolu votre problème après l'avoir consulté.

Dans ces cas, vous pouvez consulter ou en rapporter :

- aux ambassadeurs de l'éthique
- au service Conformité et éthique du Groupe
- au service juridique
- à votre chef de secteur RH
- au service d'audit interne
- aux services de communication en matière d'éthique

Borealis s'engage à prendre très au sérieux tous les signalements reçus. Chaque signalement est soigneusement examiné et traité avec la plus grande sensibilité et confidentialité (dans la mesure où la loi le permet) et conformément aux exigences légales applicables.



Les destinataires des signalements et les autres membres du personnel qui participent à la procédure d'enquête doivent se conformer au **Manuel éthique de traitement des cas**.

4.2 Les Ambassadeurs de l'éthique et la Hotline éthique

Les Ambassadeurs de l'éthique ont deux rôles vis-à-vis des employés et des tiers :

- être disponible pour que vous puissiez le consulter lorsqu'un problème se pose et faire avancer ce dossier
- promouvoir la connaissance, la compréhension et le respect du présent Code sur tous les sites de Borealis

Les Ambassadeurs de l'éthique sont des employés de Borealis. Même s'ils ont un autre rôle au sein du Groupe, ils ont reçu une formation spécifique au titre d'Ambassadeur de l'éthique.

Le service Compliance du Groupe Borealis gère et organise des conférences semestrielles sur l'éthique auxquelles sont invités nos cadres supérieurs, des représentants de nos actionnaires et, surtout, nos Ambassadeurs de l'éthique. Le but de ces conférences est de favoriser notre culture éthique et de provoquer une prise de conscience et des discussions sur l'éthique. Les participants à la Conférence sur l'éthique 2018 ont visualisé leurs réflexions sur l'éthique et ces visuels font désormais partie intégrante de notre politique d'éthique. Elles sont jointes à notre Code (voir aussi certains des constats au chapitre 7).

►► Liste des Ambassadeurs de l'éthique Borealis

Vous pouvez trouver votre Ambassadeur de l'éthique dédié sur SharePoint : **Liste des Ambassadeurs de l'éthique**.

La **Hotline éthique** a pour but d'offrir des conseils détaillés concernant le Code. Elle est également

en mesure de vous mettre en relation avec l'Ambassadeur de l'éthique ou le responsable compliance disponible, en fonction de la nature de la question que vous souhaitez soulever et de la disponibilité du personnel.

La Hotline éthique est ouverte de 9h00 à 18h30 CET. Les signalements peuvent être faits de façon anonyme.

4.3 Pas de représailles contre ceux qui font part de leurs préoccupations

Il est essentiel pour le bon fonctionnement du Code et le maintien d'une culture d'intégrité au sein de Borealis que les employés se sentent libres de parler, sans craindre des critiques ou des représailles et qu'ils puissent participer à toute enquête ultérieure.

Par conséquent, Borealis ne tolère aucune mesure de représailles contre un employé qui signale une affaire ou qui participe à une enquête sur une possible violation du Code, des politiques de la société et de la loi. Si vous subissez des représailles de ce type, y compris des menaces ou des intimidations, veuillez contacter immédiatement le **responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe**. Toute personne qui exerce des représailles contre un employé engagé dans l'une de ces activités fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Hotline éthique

+32 1547 9090

horaires de bureau en Europe (pour la France, appelez le +33 1 47 96 92 45) ou envoyez un e-mail à ethics@borealisgroup.com

Pour effectuer un signalement anonyme, veuillez utiliser le **Formulaire Ethique**.

5. Attentes particulières en matière de conformité

5.1 Vous et Borealis

5.1.1 Travailler ensemble

Nous traitons tout le monde avec équité, respect et dignité. Nous ne tolérons aucune forme d'abus, de harcèlement ou de discrimination. Cela inclut les actions qui peuvent être considérées comme offensantes, intimidantes ou discriminatoires, ainsi que toute forme de harcèlement sexuel.

Ce que nous attendons donc de vous :

- traiter tout le monde avec respect et dignité – ne jamais menacer, humilier ou utiliser un langage ou des gestes suggestifs ou méprisants, y compris dans le contexte d'un feedback critique
- ne jamais faire de commentaires inappropriés de nature sexuelle ou tout autre comportement sexuellement offensant
- traiter tout le monde (en interne et en externe) sur un pied d'égalité, en fondant ses décisions sur le mérite et non sur des caractéristiques non pertinentes
- nous n'exercerons aucune discrimination dans le recrutement et la promotion des employés

pour des raisons de race, de religion, d'origine, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état civil ou de handicap qui ne sont pas liées au poste en question

- respecter les différences culturelles
- être sensible dans le cas où d'autres pourraient trouver un comportement ou des commentaires offensants.
- intervenir lorsqu'une action de ce type vous affecte, vous ou vos collègues

5.1.2 Confidentialité des données

En tant que Groupe, nous sommes responsables du traitement de vos informations personnelles. Il est essentiel que tous les employés puissent être assurés que Borealis traitera toutes les données personnelles de ses employés et de ses partenaires commerciaux de façon sensible, en toute confidentialité et conformément aux obligations légales. Nous prenons au sérieux les obligations qui nous incombent en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de toute autre loi applicable en matière de protection des données, et nous veillons à empêcher toute divulgation non autorisée.



Certains employés peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, traiter légalement des données personnelles concernant d'autres employés ou des tiers. Ces employés recevront une formation spécifique sur ce qu'on attend d'eux et comment ils doivent procéder en ce qui concerne la conservation de ces données.

Nous attendons de tous les employés qu'ils traitent les données personnelles conformément à la loi et de façon sensible, quel que soit le contexte.

▶▶ Manuel de procédure sur la protection des données Borealis

Les employés qui traitent des données à caractère personnel doivent prendre connaissance de notre déclaration de confidentialité et du **manuel de procédure sur la protection des données**.

5.1.3 Informations confidentielles

De nombreux employés auront accès, dans le cadre de leur travail, à des informations confidentielles dédiées à Borealis. Les employés ne doivent pas divulguer les informations obtenues dans le cadre de leurs activités à des tiers, dans le cadre de leur travail ou autre, sauf si :

- ils savent que l'information n'est pas confidentielle (même si, en cas de doute, le personnel doit présumer que l'information acquise au travail est confidentielle)
- ils sont autorisés à partager ces informations avec un tiers déterminé pour des raisons commerciales

▶▶ Procédure Borealis de traitement et de protection de l'information

De plus amples détails sur le traitement approprié des données confidentielles se trouvent dans la **Procédure Borealis de traitement et de protection de l'information**.

5.1.4 Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque votre intérêt personnel pourrait nuire à votre devoir d'agir dans l'intérêt supérieur de Borealis.

Les conflits d'intérêts peuvent survenir de différentes façons. Généralement, ils surviennent dans les situations suivantes :

- emplois en dehors de Borealis et association avec des concurrents, des clients ou des fournisseurs
- travailler avec des proches
- avoir une relation intime avec un collègue qui peut influencer des décisions au sujet du salaire, l'évaluation de performance ou la promotion
- siéger au conseil d'administration, au comité consultatif ou à tout autre organe directeur d'une autre organisation

- placements financiers qui pourraient influencer ou sembler influencer votre jugement

Ce que nous attendons de vous :

- éviter toute activité qui crée même l'apparence d'un conflit entre vos intérêts personnels et ceux de Borealis
- signaler à votre supérieur hiérarchique et au responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe tout conflit réel, perçu ou potentiel que vous pourriez avoir afin de vous protéger et de protéger la société
- respecter les restrictions qui vous sont imposées à la suite d'une divulgation de conflit d'intérêts

5.1.5 Emplois en dehors de Borealis

En règle générale, nous estimons que les employés de Borealis n'ont pas d'autre emploi en même temps. Toutefois, cela peut être autorisé dans certaines circonstances.

Si vous envisagez d'accepter un autre emploi ou une fonction officielle en dehors de votre emploi chez Borealis, vous devez d'abord en faire part à votre supérieur hiérarchique et aux RH et vous assurer qu'un tel poste n'entre pas en conflit avec vos responsabilités en tant qu'employé de Borealis ou avec ce Code. Vous n'êtes pas autorisé à démarrer une fonction externe sans l'approbation préalable de votre supérieur hiérarchique et des RH.

5.1.6 Embauche d'employés ou de fonctionnaires du gouvernement

L'embauche de représentants du gouvernement ou d'anciens représentants du gouvernement peut soulever des problèmes de conformité à la loi et doit être traitée avec soin. Par conséquent, vous devez obtenir l'autorisation du service juridique avant d'embaucher un actuel ou ancien employé ou fonctionnaire du gouvernement, à quelque titre que ce soit.

En règle générale :

- Borealis peut recourir aux services d'un employé ou d'un fonctionnaire du gouvernement, à condition que les services en question soient fournis à des fins commerciales légitimes, qu'ils soient licites dans le pays où ils sont fournis et qu'ils n'interfèrent d'aucune façon ou à aucun degré avec les devoirs ou obligations gouvernementales de l'employé ou du fonctionnaire. Cela s'applique également aux anciens employés du gouvernement lorsque les activités à exécuter sont directement liées aux fonctions qu'ils ont occupées ou supervisées pendant leur mandat.

- Borealis ne doit pas recourir aux services d'un employé ou d'un fonctionnaire du gouvernement, s'ils entrent en conflit ou interfèrent de quelque manière ou degré que ce soit avec les fonctions ou obligations gouvernementales de cet employé ou fonctionnaire, ou les fonctions ou obligations de l'organisme gouvernemental qui agit comme son employeur.

5.2 Protection de Borealis

5.2.1 Information externe

Il est essentiel pour la réputation de Borealis que toutes les données et informations fournies sur ses produits et services, que ce soit aux clients, aux organismes de réglementation ou autres, soient, à notre avis, exactes et non mensongères.

Toute communication externe de données sciemment fausses, incomplètes ou mensongères, ou qui ne peuvent être étayées par des preuves, en particulier à des clients, des fournisseurs ou des entités gouvernementales, sera traitée avec un sérieux particulier.

5.2.2 Utilisation des biens de la société

Nous attendons de vous que vous utilisiez les biens et les ressources de Borealis (y compris les ressources informatiques) uniquement pour effectuer votre travail (bien qu'un usage personnel occasionnel soit permis). Les biens et ressources comprennent les biens physiques, les actifs incorporels et les renseignements confidentiels.

Nous attendons de vous que vous utilisiez au mieux les biens, l'argent et les autres ressources de la société.

Il incombe à chaque employé de Borealis de protéger les biens, les ressources et les systèmes d'information de Borealis contre toute utilisation, tout dommage ou toute divulgation non autorisés.

Nous devons préserver l'intégrité et la confidentialité des informations de la société et, à ce titre, protéger les ressources informatiques et le réseau de Borealis.

▶▶ Accès aux systèmes informatiques du Groupe

Veillez vous référer à notre **politique d'accès et d'utilisation des systèmes informatiques du Groupe**.

5.3 Conduite des affaires dans les règles de l'art

5.3.1 Lutte contre la corruption

Nous ne tolérons pas la corruption sous toutes ses formes dans nos activités et nous nous conformons aux lois et règlements anti-corruption.

Les pots-de-vin, les dessous-de-table, les avantages injustes et autres actes de corruption sont strictement interdits par Borealis. Un pot-de-vin consiste à offrir un avantage financier ou quelque chose de valeur, dans le but d'inciter ou de récompenser l'exécution inappropriée d'une fonction par le bénéficiaire. Le pot-de-vin peut prendre la forme d'argent, mais aussi d'autres formes telles que l'hospitalité ou le paiement d'un voyage ou d'un logement. Cela ne doit pas pour autant empêcher les divertissements habituels au sein de la société.

Les pots-de-vin et la corruption sont des infractions pénales passibles de peines sévères pour les sociétés comme pour les individus qui les commettent, qui peuvent éventuellement aller jusqu'à l'emprisonnement ; c'est pour cette raison que le non-respect de ces exigences est pris particulièrement au sérieux.

En règle générale, les employés doivent :

- ne jamais offrir, donner ou accepter un paiement ou quoi que ce soit de valeur, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir des affaires ou d'influencer une décision commerciale de manière inappropriée

- n'offrir et ne recevoir que des cadeaux et des marques d'hospitalité conformes aux politiques de Borealis (voir fig. 3)
- refuser toute offre de « paiement de facilitation » supplémentaire pour l'exercice d'une fonction
- faire preuve d'une attention particulière à l'égard des agents publics
- tenir une comptabilité et des registres exacts pour décrire les paiements en toute intégrité
- contacter le **responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe** s'ils sont ou s'ils pensent être confrontés à un pot-de-vin potentiel ou à un paiement de facilitation

▶▶ Directive sur la lutte anti-corruption

Pour une explication plus détaillée de tous les processus pertinents, veuillez vous reporter à notre **directive sur la lutte anti-corruption**.

5.3.2 Cadeaux et marques d'hospitalité

Dans le cadre de vos affaires, des tiers, tels que des fournisseurs, peuvent vous offrir des marques d'hospitalité ou des cadeaux. De même, vous pouvez offrir de telles marques d'hospitalité à d'autres personnes.

Les cadeaux et marques d'hospitalité raisonnables et proportionnés ayant un but commercial légitime sont admissibles et ne sont pas considérés comme un pot-de-vin en vertu des lois internationales anti-corruption.

Toutefois, vous ne devez pas accepter de cadeaux, de repas, de divertissements ou d'autres faveurs de clients ou de fournisseurs si cela risque de compromettre, ou de sembler compromettre, votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives dans le meilleur intérêt de Borealis. De même, vous ne devez pas offrir une telle marque d'hospitalité si elle est susceptible de créer la perception d'une obligation pour la partie destinataire.

Toute offre de cadeaux ou marque d'hospitalité au gouvernement ou à des fonctionnaires devrait être évitée et n'est permise que si elle est strictement conforme à notre Politique de lutte contre la corruption, sur les cadeaux et les marques d'hospitalité.

Les lois anti-corruption internationales soulignent le fait que la documentation et la transparence sont essentielles. Borealis maintient donc un registre de cadeaux et marques d'hospitalité pour les cadeaux et marques d'hospitalité offerts ou acceptés. Nous attendons de chaque employé qu'il inscrive les cadeaux et les marques

d'hospitalité conformément aux exigences suivantes dans le tableau ci-dessous.

En cas de doute ou de question, veuillez consulter le **responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe**.

Les employés qui n'enregistrent pas correctement les cadeaux et les marques d'hospitalité peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.

▶▶ Registre des cadeaux et marques d'hospitalité

Inscrivez vos cadeaux dans le **Registre des cadeaux Borealis**.

Exigences relatives au Registre des cadeaux et des marques d'hospitalité			
Sont autorisés sans enregistrement	Ne sont pas autorisés	Nécessitent une inscription et une approbation du vice-président	Nécessitent une inscription, mais aucune approbation
<ul style="list-style-type: none"> les cadeaux isolés, courants et peu coûteux, par ex. : <ul style="list-style-type: none"> – les agendas de poche – les stylos – les calendriers – les calculatrices – les porte-clés – les presse-papiers – les objets décoratifs – les fleurs – les services de traiteur ; les déjeuners/autres repas pour les invités de Borealis lors des visites sur place – les repas professionnels légitimes d'une valeur inférieure à 100 euros 	<ul style="list-style-type: none"> – les cadeaux et marques d'hospitalité qui violent les lois applicables (par exemple, les bouteilles de vin ne sont pas autorisées dans certains pays). – les espèces ou quasi-espèces (comme les cartes-cadeaux) – les cadeaux ou invitations de nature contraire à l'éthique (à caractère sexuel) – les cadeaux qui ont fait l'objet d'une demande active – la participation à des activités sociales fréquentes ou extravagantes 	<ul style="list-style-type: none"> – les cadeaux et marques d'hospitalité d'une valeur supérieure à 100 EUR ou, en cas de récurrence, ne dépassant pas 500 EUR au cours des 12 derniers mois – les cadeaux et marques d'hospitalité pour les fonctionnaires – les cotisations de membre – les vacances ou voyages-vacances 	<ul style="list-style-type: none"> Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité d'une valeur inférieure à 100 EUR

Fig. 3 : Exigences relatives au Registre des cadeaux et des marques d'hospitalité

5.3.3 Délit d'initié

Borealis attend de vous que vous ne commettiez pas d'écart de conduite commerciale à titre personnel ou dans le cadre de vos fonctions au sein de Borealis.

Vous pouvez, dans le cadre de votre travail, avoir connaissance d'informations « privilégiées » sensibles au marché (c'est-à-dire confidentielles, mais qui, si elles étaient rendues publiques, influenceraient le cours de certaines actions ou autres instruments financiers). Il est illégal d'utiliser ces informations à des fins personnelles et il existe des règles détaillées sur la manière dont ces informations peuvent être divulguées, quand et à qui.

Pour se prémunir contre les infractions à ces règles, la politique de Borealis requiert de :

- ne jamais acheter ou vendre des titres Borealis si vous avez des informations privilégiées
- ne jamais discuter ou divulguer d'informations importantes non publiques à l'intérieur ou à l'extérieur de Borealis autrement que dans le cours normal des affaires
- n'effectuer aucune activité d'investissement privé dans des sociétés ou des secteurs en rapport avec les connaissances que vous avez acquises dans le cadre de votre emploi chez Borealis et qui pourraient être pertinentes.
- ne pas faire des recommandations à d'autres personnes en vue d'effectuer des opérations sur les titres de Borealis ou sur les titres d'une telle société ou d'un tel secteur.
- en cas de doute, consultez le **Responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe**

5.3.4 Comportement anticoncurrentiel

Borealis agit en juste concurrence sur tous les marchés et dans tous les pays et n'est de connivence avec ses concurrents dans aucun

des aspects de ses activités. Elle se conforme à toutes les lois sur la concurrence applicables dans le monde entier. Les lois empêchant la concurrence déloyale (parfois connues sous le nom de lois « antitrust ») sont complexes et les amendes pour violation sont sévères. De plus, les autres conséquences d'une telle violation incluent des sanctions contre les individus, l'annulation de l'accord, l'application de dommages-intérêts, ainsi qu'une mauvaise publicité.

À l'appui de la politique de Borealis, vous devrez toujours :

- vous abstenir de proposer ou de conclure tout arrangement avec un concurrent, y compris la fixation des prix de vente ou d'achat, les plans de vente et de marketing, les informations sur les clients ou les fournisseurs, les appels d'offres, l'attribution et la répartition des marchés, les boycotts, les restrictions de capacité ou de production, les conditions de vente ou d'achat ou l'échange de toute autre information commerciale sensible
- vous abstenir d'entamer des discussions ou d'interagir avec un concurrent qui pourraient ressembler à des accords ou des ententes inappropriés qui pourraient éliminer ou restreindre la concurrence
- obtenir des données ou des informations sur la concurrence auprès de sources indépendantes et non auprès des concurrents eux-mêmes
- examiner à l'avance avec le service juridique tout accord avec un client ou un fournisseur portant sur l'exclusivité, les ventes liées, les transactions réciproques et toute autre restriction similaire
- vous abstenir d'utiliser des clients ou toute autre personne comme intermédiaire pour échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents
- consulter le service juridique en cas de doute et si vous avez des questions concernant le comportement antitrust

▶▶ Directive sur les lois sur la concurrence

Pour une explication plus détaillée, veuillez toujours vous référer à notre **Directive sur les lois sur la concurrence**.

5.3.5 Commerce international et sanctions économiques

Nous sommes une société internationale opérant dans un domaine (la chimie) soumis à la réglementation du commerce international. Nous nous conformons à toutes les lois commerciales de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, y compris les lois sur les sanctions économiques, le contrôle des importations et des exportations et les lois douanières qui s'appliquent au commerce transfrontalier de nos produits et services.

Les employés impliqués dans le commerce transfrontalier de nos produits et services doivent :

- se conformer aux lois applicables en matière de contrôle du commerce et de sanctions économiques et aux procédures douanières applicables

- tenir compte des risques de sanction qui font partie des opportunités d'affaires et des partenaires d'affaires
- obtenir des approbations internes conformes aux politiques de Borealis avant d'entreprendre une transaction dans laquelle des restrictions commerciales pourraient être perçues comme s'appliquant, par exemple avec des particuliers ou dans des pays qui figurent sur les listes de sanctions
- consulter le service juridique lorsqu'ils répondent à des demandes de renseignements ou à des questionnaires concernant des activités susceptibles de faire l'objet de restrictions commerciales
- informer le Responsable Conformité & Ethique du Groupe de toute non-conformité suspectée ou avérée aux lois ou restrictions commerciales

Soyez particulièrement vigilant aux :

- Nouveaux marchés : Activités dans de nouveaux pays, et en particulier dans les pays soumis à des restrictions commerciales internationales ou à des programmes de sanctions.



- Contrôles commerciaux à double usage : Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à des fins civiles et militaires. Le transit d'articles à double usage peut inclure le transfert par courriel, le téléchargement, les réunions, les discussions ou les visites et peut être assujéti à des exigences de contrôle des exportations. Le contrôle du commerce à double usage peut avoir une incidence sur le commerce des pièces de rechange et des composants des ateliers.

5.3.6 Prévention du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à cacher des fonds illégaux ou à les faire passer pour légitimes. Cela couvre également l'utilisation de fonds légitimes pour soutenir la criminalité ou le terrorisme.

- Ne vous impliquez jamais dans le blanchiment d'argent
- Apprenez à connaître vos partenaires commerciaux en suivant nos procédures d'évaluation des risques de tierces parties
- Contactez le **responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe** en cas de doute.

5.3.7 Partenaires commerciaux

Nos clients, fournisseurs, prestataires de services, agents et autres partenaires commerciaux jouent un rôle essentiel dans nos activités. Nous les évaluons soigneusement avant de nous engager avec eux et nous attendons d'eux qu'ils se conduisent de manière éthique et conforme.

Les prestataires de services qui interagissent avec les gouvernements doivent faire l'objet d'une attention particulière, en particulier dans les pays perçus comme moins transparents.

Les partenaires commerciaux doivent être assujéti à des accords de confidentialité s'ils ont accès à des renseignements confidentiels ou exclusifs.

Les fournisseurs doivent être sélectionnés équitablement et sans conflit d'intérêts ni favoritisme qui pourrait compromettre le processus de sélection.

Les fournisseurs doivent traiter les travailleurs équitablement, offrir des lieux de travail sûrs et sains, minimiser leur impact environnemental et imposer les mêmes exigences à leurs sous-traitants.

Avant de conclure un contrat avec un partenaire commercial, vous devez :

- faire preuve de la diligence raisonnable nécessaire pour vous assurer raisonnablement que leurs activités et transactions commerciales sont légales, dignes de confiance, responsables et conformes à la loi anti-corruption du Royaume-Uni.
- vous assurer de comprendre et de décrire les services fournis par tout agent, intermédiaire ou autre fournisseur dont vous êtes responsable.
- sélectionner les fournisseurs en fonction de leur mérite et conformément aux politiques et aux processus d'approvisionnement de Borealis.
- obtenir l'engagement de vos partenaires commerciaux qu'ils se conduiront de manière éthique et appropriée, conformément à la politique d'éthique de Borealis.

Pour une explication plus détaillée, veuillez vous référer à notre **Loi sur l'esclavage moderne** et à notre **Diligence raisonnable en matière de conformité**.

▶▶ [Loi sur l'esclavage moderne](#)

▶▶ [Diligence raisonnable en matière de conformité](#)

6. Notre politique d'éthique en un coup d'œil

- ▶ Nous sommes attachés à une culture d'éthique et de conformité dans laquelle nous menons nos activités à l'échelle mondiale avec intégrité et en conformité avec les lois et réglementations applicables
- ▶ Nous attendons de nos employés qu'ils s'expriment s'ils ont connaissance de violations potentielles de la loi, de la réglementation, de la politique applicable ou de ce Code d'éthique.
- ▶ Rien n'est plus important pour nous que la santé et la sécurité de nos employés et un comportement responsable envers notre environnement.
- ▶ Nous traitons tout le monde avec respect et ne tolérons aucun traitement injuste, harcèlement, abus ou représailles sur le lieu de travail.
- ▶ Nous protégeons les données personnelles et les informations confidentielles.
- ▶ Nous ne fournissons aucune information fausse ou mensongère à nos partenaires internes et externes.
- ▶ Nous n'acceptons pas les pots-de-vin, les dessous-de-table ou tout autre type de paiement inapproprié. Nous tenons des livres et des registres exacts pour décrire les paiements en toute intégrité.
- ▶ Nous n'offrons ou n'acceptons des cadeaux et des marques d'hospitalité que s'ils sont légaux, modestes, raisonnables et appropriés.
- ▶ Nous ne concluons aucune forme d'accord ou d'entente avec des concurrents pour fixer les prix ou restreindre la libre concurrence.
- ▶ Nous évitons toute activité qui crée un conflit d'intérêts, ou même l'apparence d'un conflit, entre les intérêts personnels d'un employé et ceux de Borealis.
- ▶ Nous évaluons soigneusement nos partenaires commerciaux avant de les engager et nous attendons d'eux qu'ils se conduisent d'une manière éthique et conforme.

Fig. 4 : La politique d'éthique de Borealis en un coup d'œil

Pour plus d'informations ou pour la dernière version, veuillez visiter : www.borealisgroup.com/en/company/sustainability/our-position/ethical-business/ ou appelez la Hotline éthique : +32 1547 9090

7. Constats sur la Conférence sur l'éthique (sélection)

L'un des temps forts de la Conférence sur l'éthique 2018 a été l'« **activité de l'équipe du World Café** ».

Deux questions étaient posées aux participants :

1. Quelle est l'essence de notre culture d'éthique Borealis
2. Comment pouvons-nous mettre en œuvre et maintenir cette culture

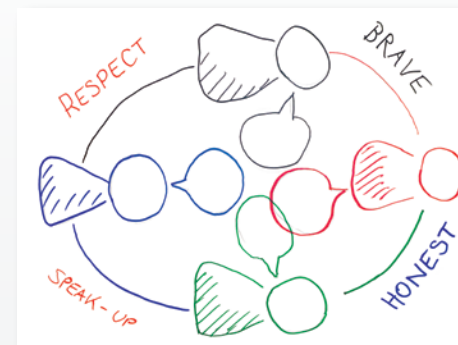
Le but de cette activité était que tous les participants s'engagent activement dans des discussions constructives, réfléchissent en équipe et créent leur propre vision. Certains des résultats sont présentés ci-dessous.



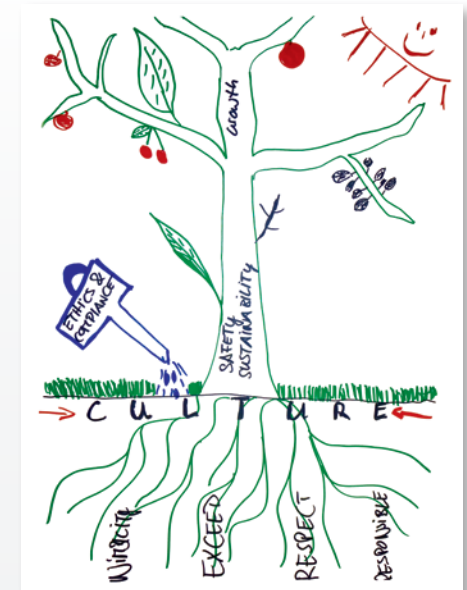
L'impact d'un comportement contraire à l'éthique laisse des traces à la fois sur le plan organisationnel, mais surtout sur le plan personnel. Sans parler de tous les requins qui nagent.



Le dessin représente le contour des mains de chacun des membres de l'équipe où figure leur perception de l'essence de l'éthique.



L'absence de texte dans les bulles représente la liberté d'aborder les questions et les préoccupations, quelle que soit sa culture.



L'arbre est une métaphore représentant la diversité de Borealis. L'éthique est l'ingrédient positif qui maintient en vie ce grand arbre mythique.

8. Liens importants

Liens	Page
Liste des ambassadeurs de l'éthique Borealis	12
Manuel de procédure sur la protection des données Borealis	14
Procédure Borealis de traitement et de protection de l'information	14
Accès aux systèmes informatiques du Groupe	16
Directive sur la lutte anti-corruption	16
Registre des cadeaux et marques d'hospitalité	17
Directive sur les lois sur la concurrence	19
Loi sur l'esclavage moderne	20
Diligence raisonnable en matière de conformité	20

Date de publication : Mai 2019

A propos de Borealis Borealis est un fournisseur majeur de solutions innovantes dans les domaines des polyoléfines, des produits chimiques de base et des engrais. Son siège social est situé à Vienne, en Autriche. La société emploie actuellement quelque 6.800 personnes et opère dans plus de 120 pays. Borealis a généré un chiffre d'affaires de 8,3 milliards d'euros et un bénéfice net de 906 millions d'euros en 2018. Mubadala, par l'intermédiaire de sa société holding, détient 64 % de la société, les 36 % restants appartenant à OMV, une société pétrolière et gazière internationale intégrée basée en Autriche. Borealis fournit des services et des produits à des clients du monde entier en collaboration avec Borouge, une joint-venture avec l'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC).

Pour plus d'informations, visitez : www.borealisgroup.com · www.borouge.com · www.waterfortheworld.net

Clause de non-responsabilité L'information contenue dans le présent document est, à notre connaissance, exacte et fiable à la date de sa publication. Borealis et Borouge n'offrent aucune garantie et ne font aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes et n'assument aucune responsabilité quant aux conséquences de son utilisation ou pour toute erreur. Il est de la responsabilité du client d'inspecter et de tester nos produits afin de s'assurer de l'adéquation des produits à l'usage particulier du client. Le client est également responsable de l'utilisation, du traitement et de la manipulation de manière appropriée, sûre et légale de nos produits. Aucune garantie (expresse ou implicite, de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier, de conformité aux indicateurs de performance, de conformité aux échantillons ou aux modèles, d'absence de contrefaçon ou autre) ne peut être déduite des présentes, et aucune protection contre une loi ou un brevet ne peut être déduite. Dans la mesure où les produits fournis par Borealis et Borouge sont utilisés en conjonction avec des matériaux de tiers, il est de la responsabilité du client d'obtenir toutes les informations nécessaires concernant les matériaux de tiers et de s'assurer que les produits Borealis et Borouge, lorsqu'ils sont utilisés avec ce matériel, conviennent à l'usage particulier du client. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en ce qui concerne l'utilisation des produits Borealis et Borouge en combinaison avec d'autres matériaux. Les informations contenues dans le présent document se rapportent exclusivement à nos produits lorsqu'ils ne sont pas utilisés en conjonction avec des matériaux de tiers.

Nimblivity est une marque du Groupe Borealis.

Responsible Care est une marque déposée de la Chemistry Association of Canada (Association canadienne de chimie.)

Borealis AG

Wagramer Strasse 17-19 · A-1220 Vienna · Austria

Tel. +43 1 22 400 300 · Fax +43 1 22 400 333

www.borealisgroup.com
